

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2019

Présents : Mmes A. CAUSSE, N. MAYORAL, S. REGALON ;
Ms J-P FERRE, H. AUDOUY, W. DIEUDONNÉ, A. HOARAU, C. MARTY, J-P PÉLISSIER, N. ROUAIX,
T. ROUAN et P. TOURENQ.

Absente excusée : S. MARIANI a donné procuration à C. MARTY.

Secrétaire de séance : S. RÉGALON.

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du compte-rendu de la séance du 18/02/2019*
- *Renouvellement du bail avec Orange pour l'antenne relais – information et vote*
- *Adhésion à la Fondation du Patrimoine*
- *Convention avec la Communauté d'agglomération pour les travaux de voirie sous mandat*
- *Travaux de toiture de l'église – demandes de subventions*
- *Travaux SDE09 – éclairage public et du stade*
- *Consultation relative au contrat de location du photocopieur – choix de l'entreprise*
- *Approbation du Compte de Gestion 2018*
- *Approbation du Compte Administratif 2018*
- *Affectation du résultat 2018*
- *Vote des subventions 2019*
- *Vote des taux des impôts directs 2019*
- *Vote du Budget Primitif 2019*
- *Questions diverses*

I. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 février 2019

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

II. Renouvellement du bail avec Orange pour l'antenne relais

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce point a déjà fait l'objet des débats lors de la séance du 18 février 2019 et confirme l'acceptation par Orange du loyer proposé par la commune, à savoir 2 600 € annuel.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du bail avec Orange pour l'antenne relais.

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

III. Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt d'adhérer à la Fondation du Patrimoine en vue de financer les travaux de restauration de l'église grâce à des actions de mécénat.

Il indique que l'Association des Amis du Viaduc se positionnera en tant qu'association support grâce à sa nouvelle « section Patrimoine ».

Une cotisation de 50 euros est demandée à l'adhésion puis une commission de 6% sera retenue sur les fonds recueillis.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine dans les conditions énoncées.

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

IV. Convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération pour les travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la possibilité de faire assumer par la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes, la réalisation de travaux de voirie groupés pour le compte des communes membres.

Cette opération pluriannuelle, sous forme d'opération groupée, sur une période de 10 mois à compter du 1^{er} septembre 2019 et reconductible deux fois par période d'un an, s'inscrit dans cette démarche.

Aussi, Monsieur le Maire propose de passer une convention de mandat pour la réalisation de ces travaux de voirie avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes pour la durée de l'opération.

Il donne lecture de cette convention et rappelle les règles financières.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de conclure une convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes.

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

V. Travaux de toiture de l'église – demandes de subventions

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle tranche de travaux doit être programmée sur la toiture de l'église. Il s'agit de la partie sud pour un montant de 8 960.34 €.

Il précise qu'il y a lieu de solliciter les subventions auprès de l'Etat (DRAC), de la Région et du Département (service culture et patrimoine)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation des travaux de réfection de toiture de l'église et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires.

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

VI. Travaux SDE09 – éclairage public des Chemins du Camp del Boucal et du Puits

Monsieur le Maire rappelle l'aménagement des deux lotissements et l'engagement initial de la commune de prendre en charge la pose des candélabres dans le cadre de l'éclairage public, des Chemin du Camp del Boucal et du Puits. Il précise que les travaux sont pris en charge par le Conseil Départemental à hauteur de 50%.

Monsieur le Maire indique également qu'une nouvelle étude a été demandée au SDE09 pour l'éclairage du stade afin de porter la puissance d'éclairage à 150 lux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux d'éclairage public tels qu'énoncés par Monsieur le Maire.

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

IV. Approbation du Compte de Gestion 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2018 établi par Madame la Receveuse municipale.

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

V. Approbation du Compte Administratif 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire sort de la pièce et ne prend part ni aux débats ni au vote.

Monsieur le 1^{er} adjoint présente les opérations de l'exercice 2018. Elles font ressortir les résultats suivants :

Investissement – dépenses	38 439.73
Investissement – recettes	126 826.15
Résultat de l'exercice	88 386.42
Résultat de clôture	47 813,61
Fonctionnement – dépenses	474 141.97
Fonctionnement – recettes	501 444.84
Résultat de l'exercice	27 302.87
Résultat de clôture	42 174,73

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2018.

<i>POUR - 12</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

I. Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

001 (recettes investissement) = 47 813,61 €

1068 (recettes investissement) = 27 886,39 €

002 (recettes de fonctionnement) = 14 288.34 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats proposée.

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

II. Vote du taux des taxes locales

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les bases prévisionnelles d'imposition, ainsi que les taux actuellement en vigueur pour les taxes locales.

Au regard du contexte économique actuel, et comme il s'y est engagé, il propose, pour la 5e année consécutive, de maintenir les taux au même niveau.

	Bases prévisionnelle 2019	Taux votés	Produits attendu
TH	897 200	11.56	103 716,32
TF	669 500	21.20	141 934,00
TFNB	11 500	104.17	11 979,55

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux tels que présentés.

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

III. Vote des subventions 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les documents reçus au titre des demandes de subventions pour l'année 2019.

Le Conseil municipal décide de verser les subventions pour une enveloppe globale de 9 100 € comme suit :

- ACCA de Vernajoul : 200 €
- Amis du Viaduc : 1 400 €
- Comité des Fêtes : 5 500 €
- Cyclo et VTT : 400 €
- Ecole de Pêche de Foix: 100 €
- Les Loups Pamiers-Vernajoul : 300 €
- Vernajoul Athlétic Club : 800 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Foix : 200 €
- Association « L'Oulié-tu » : 200 €

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

I. Vote du budget primitif 2019

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif à l'aide du rapport de présentation qui lui est fourni. Celui-ci s'établit comme suit:

- Fonctionnement :
 - dépenses : 501 682 €
 - recettes : 501 682 €
- Investissement :
 - dépenses : 257 044 €
 - recettes : 257 044 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 tel qu'il lui a été présenté.

<i>POUR - 13</i>	<i>CONTRE - 0</i>	<i>ABSTENTION - 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

II. Questions diverses

- Intervention de Jean-Pierre PELISSIER relative au SMECTOM : les coûts de traitement des ordures ménagères augmentent suite notamment à des directives européennes qui imposent des limites de tonnage. Elles ne sont pas respectées pour le moment sur le département. Plusieurs mesures vont donc être instaurées avec principalement une hausse des taxes et autres contributions, ainsi que la fin de la gratuité de certains services. Les élus seront vigilants quant aux évolutions à venir.
- Requête d'une habitante concernant l'évacuation des eaux pluviales : une grille va être installée ;
- Problème de chaudière à l'école : l'intervention d'un autre plombier est à envisager ;
- Location de la salle des fêtes : une nouvelle procédure va être instaurée comprenant notamment la réalisation d'un état des lieux contradictoire lors de la remise des clés ;
- Intervention des agents techniques Chemin du Lac pour la coupe des arbres ;
- Pluvial Chemin du Puits évoqué lors de la dernière séance : la grille a été mise à niveau comme décidé ;
- Hameau de Lizonne : réception d'un courrier recommandé collectif de certains habitants du hameau des plaignant de brûlages récurrents malgré l'interdiction, ainsi que de la divagation de chiens ;
- Inauguration des travaux réalisés Chemin du Lac : une date doit être retenue avec l'aval des financeurs.

Séance close à 22h35.